

AFN-Mettre en œuvre une démarche de qualité de vie au travail (QVT) dans les établissements de la FPH

Contexte

La stratégie nationale d'amélioration de la qualité de vie au travail comporte de nombreux engagements dont le suivant : « Adapter les formations initiales et continues pour développer la qualité de vie au travail ».

Enjeu de santé et de bien-être au travail des professionnels de santé, la qualité de vie au travail est une condition incontournable de la qualité de prise en charge des patients. Elle renforce aussi l'attractivité des emplois, le sentiment d'appartenance et la motivation. Elle repose sur des modalités de participation des professionnels à tous les niveaux de l'établissement et sur l'expérimentation de nouvelles modalités pour penser l'organisation. Elle induit le fait de « penser autrement la place du travail dans l'organisation de l'établissement », d'intégrer le développement personnel et professionnel et de pérenniser les équipes par rapport au turnover.

Au regard de ces éléments, une action de formation, utilisant la méthodologie et les documents publiés par la HAS et l'ANACT, est donc proposée à l'ensemble des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux pour étendre le déploiement d'une démarche qualité de vie au travail dans la FPH.

Objectifs

- **Sensibiliser** les professionnels à la qualité de vie au travail
- **Savoir mettre en œuvre** une démarche qualité de vie au travail en lien avec un projet organisationnel de l'établissement
- **Inciter** les établissements à intégrer, au projet social de l'établissement, un volet consacré à la qualité de vie au travail de l'ensemble des professionnels
- **Être en mesure** d'impulser et faire vivre des espaces de discussion sur le travail en lien avec les circuits de décision de l'établissement
- **Être acteur** opérationnel de la qualité de vie au travail, savoir utiliser les outils nécessaires
- **Former** les professionnels qui conduisent des équipes à développer des pratiques favorisant le bien-être au travail

- **Redonner** à l'encadrement intermédiaire des marges de manœuvre pour réguler les problèmes organisationnels liés au travail

**Exercice
2019**

**Code de formation
AFN 2018**

**Nature
AFN**

**Organisé par
CNEH ou AXXIS Formation Santé**

Modules

- **Mettre en œuvre une démarche de qualité de vie au travail (QVT) dans les établissements de la FPH**
Durée : 14 heures
- **Module 2**
Durée : 21 heures